



Etudiant-es
en situation de Handicap

Soyez informé-es !

Vos contacts

Sophie Coppin, *Responsable sociétale*

Tél. 05 62 17 46 79

sophie.coppin@enac.fr

Cécile Nadal, *Assistante de service social*

Tél. 05 62 17 42 16

cecile.nadal@enac.fr

Ghyslaine Pomié, *Référente Handicap*

Tél. 05 62 17 45 14

ghyslaine.pomie@enac.fr



« Le handicap est le résultat d'une interaction entre les déficiences physiques, sensorielles, mentales ou psychiques entraînant des incapacités plus ou moins importantes, qui sont **renforcées en raison d'un environnement inadapté ou inaccessible.** » (Définition OMS du 31 oct. 2008).

Utiliser les aménagements et compensations nécessaires c'est étudier dans les meilleures conditions .

Quels sont vos droits, quelles aides pouvez-vous solliciter ?

Vous avez la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

- ❑ Les aménagements pour la passation d'examens : temps de composition majoré, accessibilité aux locaux ,matériels adaptés...
- ❑ Les stages en cours d'études : le partenariat Atouts pour tous, ouvre les portes de nombreuses entreprises : <http://www.univ-toulouse.fr/vie-etudiante/vie-pratique/etudiants-en-situation-de-handicap>
- ❑ Les aménagements pour la vie quotidienne : des aides techniques, des aides humaines .
- ❑ Un logement adapté sur site , l'accessibilité aux salles de cours, aux restaurants des sites
- ❑ La santé : un suivi spécifique assuré par le service de médecine préventive universitaire toulousain (convention ENAC- SIMPPS)
- ❑ L'entrée dans la vie active : le partenariat de l'ENAC avec les entreprises du secteur aéronautique et d'autres secteurs facilite votre insertion professionnelle

Vous n'avez pas la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Cette démarche peut être faite dans les MDPH. Elle peut être initiée à partir de l'âge de 16 ans.

Un formulaire de demande doit être complété, il est étudié par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Cette démarche est volontaire et personnelle . Vous êtes libre d'informer ou non l'ENAC ou l'entreprise dans laquelle vous effectuez votre stage. Si ce statut est porté à la connaissance de l'ENAC vous pouvez solliciter l'ensemble des dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap.

Maison Départementale Personnes Handicapées Haute-Garonne

mdph@cd31.fr

10 place Alfonse Jourdain 31000 Toulouse

Tél. 0 800 31 01 31

Guide Handicap CGE (*Conférence Grandes Ecoles*)

<http://www.cge.asso.fr/>